



FONDS POUR PRÊTS RENOUEVELABLES - SUPPLÉMENT

Veillez répondre à chaque question. Ce formulaire sera remis à un conseiller technique chargé d'évaluer la viabilité de votre action sur la base de votre demande ET des informations contenues dans ce document.

1. **Création de programmes.** Les clubs et districts sont encouragés à créer leurs propres programmes de prêts renouvelables - financiers, en nature (animaux, équipement) ou autres - visant à soutenir des actions de développement durable. Décrire les conditions d'emprunt offertes, y compris les taux d'intérêt et montants des prêts.

a) articulation du projet (Inclure le nombre d'emprunteurs, la sélection des bénéficiaires et comment l'action sera gérée)

b) réglementation des prêts

c) taux d'intérêt

d) montants des prêts

2. **Montant des subventions.** Il existe une limite de 10 000 USD par groupe d'emprunteurs, une subvention pouvant financer plusieurs groupes. Les groupes d'emprunteurs permettent une garantie croisée des prêts. Il est important que la planification des groupes soit en place avant que l'argent soit reçu. Décrire en détail les groupes d'emprunteurs notamment :

a) leur nombre et le nombre de participants par groupe

b) l'organisation d'un groupe

c) la formation des groupes (les projets de subvention voulant établi un fonds pour prêts renouvelables doivent inclure un volet formation. Décrire les conseils et la formation offerte aux emprunteurs telle qu'une formation professionnelle)



FONDS POUR PRÊTS RENOUEVABLES - SUPPLÉMENT

3. **Organisations coopérantes.** Des organisations coopérantes ou organisations non gouvernementales (ONG) sont autorisées à assister les clubs et districts avec leurs fonds de microcrédit et de prêts renouvelables tant que la supervision et le contrôle de l'action sont placés sous l'entière responsabilité du club ou district. La Fondation examinera les demandes impliquant une organisation coopérante à condition que cette organisation démontre sa capacité à remplir les critères de la Fondation et implique significativement des Rotariens locaux dans ses activités. Si une organisation coopérante est impliquée, veuillez l'identifier, indiquer son expérience avec des projets similaires et comment les Rotariens mettront en place des contrôles internes pour la gestion des fonds.

Organisations/ONG coopérantes et expérience en la matière :

Participation rotarienne avec l'organisation/ONG coopérante dans la gestion de l'action et des fonds :

4. **Compte en banque.** Un compte en banque sera-t-il ouvert exclusivement pour les fonds de l'action, et les Rotariens superviseront-ils et contrôleront-ils les fonds et les intérêts générés ?

Compte bancaire :

5. **Dépenses pour la gestion de l'action.** Depuis avril 2003, selon les politiques et directives des subventions humanitaires, les fonds de subvention peuvent être utilisés par les clubs/districts comme capital de départ pour lancer le fonds jusqu'à ce qu'il devienne autosuffisant. Quels sont les coûts prévus, autres que le capital initial, pour la création et la gestion de l'action ?

Dépenses pour la gestion de l'action :

6. **Intérêts.** Les intérêts générés par les fonds d'une subvention utilisés comme capital de départ peuvent servir à financer les dépenses administratives liées à l'action. À quelles fins les intérêts seront-ils utilisés ?

Intérêts :



FONDS POUR PRÊTS RENOUELABLES - SUPPLÉMENT

7. **Calendrier de remboursement.** Décrire le mode et calendrier de remboursement des prêts ?

8. **Système de garantie de prêts.** La Fondation ne finance pas de systèmes de garantie de prêts. Quel est le système de cautionnement en place si un emprunteur ne rembourse pas son prêt ?

Garantie du prêt :

9. **Plan de continuation.** Les actions doivent prévoir un plan garantissant la continuation du fonds et l'utilisation du capital de la Fondation pour des prêts renouvelables une fois que la Fondation ne recevra plus de rapport sur l'action. Indiquer qui aura le contrôle des fonds et comment le transfert de fonds sera documenté, une fois le rapport final rendu, afin de s'assurer que le capital continuera d'être utilisé pour des prêts renouvelables conformément aux politiques adoptées.

Plan de continuation :

10. **Dissolution du fonds.** Depuis avril 2003, si les parrains rotariens décident de dissoudre le fonds, le capital initial doit être retourné à la Fondation. Veuillez décrire la procédure envisagée pour le capital et intérêts générés dans le cas où le fonds est dissous, avant ou après que le rapport final ait été soumis.

Utilisation des fonds :

11. **Législation locale.** Le fonds de prêts renouvelables sera-t-il conforme aux législations et réglementations locales concernant les fonds de prêts et institutions financières ? Toute réponse positive présuppose que vous avez effectué les recherches nécessaires.

Législation locale :



FONDS POUR PRÊTS RENOUEVABLES - SUPPLÉMENT

**LES DIRECTIVES GENERALES DES MODALITES DE LA SUBVENTION S'APPLIQUENT A CET ACCORD.
EN APPOSANT VOTRE SIGNATURE CI-DESSOUS, VOUS ATTESTEZ
QUE LES INFORMATIONS FOURNIES SONT EXACTES.**

PARRAIN LOCAL

ROTARY CLUB LOCAL (OU DISTRICT, LE CAS ECHEANT) :	
SIGNATURE :	DATE :
PRENOM ET NOM (EN CARACTERES D'IMPRIMERIE) :	
POSTE : PRESIDENT DE CLUB OU RESPONSABLE SUBVENTIONS DE DISTRICT	

PARRAIN INTERNATIONAL

ROTARY CLUB INTERNATIONAL (OU DISTRICT, LE CAS ECHEANT) :	
SIGNATURE :	DATE :
PRENOM ET NOM (EN CARACTERES D'IMPRIMERIE) :	
POSTE : PRESIDENT DE CLUB OU RESPONSABLE SUBVENTIONS DE DISTRICT	



FONDS POUR PRÊTS RENOUEVABLES - CONTRAT

INSTRUCTIONS : VOUS DEVEZ REMPLIR UN EXEMPLAIRE DE CE CONTRAT POUR **CHAQUE** GROUPE D'EMPRUNTEURS AVANT QUE LA FONDATION ROTARY N'APPROUVE LA SUBVENTION*. LES MEMBRES D'UN GROUPE D'EMPRUNTEURS ACCEPTENT DE PORTER CAUTION LES UNS POUR LES AUTRES. (LES CASES S'AGRANDISSENT AU FUR ET A MESURE)

1. Procédure d'identification du groupe d'emprunteurs

2. Lieu

3. Décrire les conditions d'emprunt offertes, y compris les taux d'intérêt, montants des prêts et calendriers de remboursement :

4. Décrire l'assistance et les conseils donnés aux emprunteurs (ex. : formation professionnelle) :

5. Indiquer qui aura le contrôle des fonds et comment le transfert des fonds sera documenté après le rapport final afin de s'assurer que le capital continue à être utilisé pour d'autres prêts conformément aux règles adoptées :

En apposant ma signature ci-dessous, je certifie que mon Rotary club/district reconnaît et accepte les termes de ce contrat et les directives de la Fondation Rotary applicables aux Fonds pour prêts renouvelables.

CONTACT PRINCIPAL, *ROTARY CLUB LOCAL*

SIGNATURE

DATE

* Si ces informations ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer sur une feuille volante et en donner les raisons. Les fonds de subvention ne seront pas versés tant qu'un contrat n'aura pas été reçu pour chaque groupe d'emprunteurs.